

Le cyclotron en Guadeloupe plus que jamais légitime

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

17 avril 2015

Serge Letchimy président du conseil régional de Martinique s'est fendu d'une belle lettre au ministre de la Santé, Marisol Touraine et au Premier ministre Manuel Valls, pour leur indiquer en filigrane quel doit être le

choix de l'État concernant l'installation d'un, ou de cyclotrons aux Antilles Guyane. L'objectif, c'est de défendre le choix de son territoire et par là même le projet de Martinique. Il n'y a là rien de choquant. C'est de bonne guerre. Toutefois, il ne s'en tient pas là. Il convient de préciser d'abord de quoi il s'agit. Le cyclotron est un accélérateur de particules qui permet de produire des isotopes à savoir oxygène, carbone, azote, fluor, éléments essentiels à la technologie de l'imagerie, laquelle technologie sert à détecter très tôt cancers et accidents cardio-vasculaires. Bref, le cyclotron est un dispositif de santé publique aujourd'hui indispensable à la prévention et au traitement des cancers. Deux projets de cyclotron existent aux Antilles Guyane. L'un est porté par la Martinique. Nous nous garderons de le juger. L'autre est instruit par la Guadeloupe. Nous nous arrogeons le droit de le défendre. La démarche de Serge Letchimy n'est pas la même. On s'accommoderait d'un plaidoyer pour le projet de cyclotron de Martinique. Sa lettre au ministre de la Santé est surtout une entreprise de dénigrement en creux et souvent en gras, du projet de Guadeloupe. Le président du conseil régional de Martinique développe des arguments complètement erronés et pratique un amalgame qu'on a peine à ne pas croire volontaire. Serge Letchimy débute sa lettre en se faisant porte-parole aussi bien de la Guadeloupe, la Martinique et de la Guyane. C'est très gentil. Sauf qu'on ne lui a rien demandé. Il dit ensuite se garder " d'entrer dans une compétition inopportune entre régions " et dit s'en remettre au rapport de l'Inspection des affaires sanitaires (IGAS). Propos convenus pour noyer le poisson. L'artillerie lourde n'est pas bien loin. Serge Letchimy évoque ensuite un projet qu'il qualifie de baby cyclotron qui serait celui de la Guadeloupe, pour rappeler dans la foulée que les baby cyclotrons expérimentés en Bulgarie et en Angleterre ont tourné court. Vrai. Sauf que le projet de Guadeloupe n'est pas un baby cyclotron puisque doté d'une puissance comprise entre 8 et 12 mégas électrons volts (MeV) Les baby cyclotrons ont une puissance qui ne dépasse pas les 7 MeV. Soit Serge Letchimy ne connaît pas le projet de Guadeloupe et dès lors il ne devrait pas en parler. Soit il le connaît et il le déforme volontairement. Mais ce n'est pas tout. Brusquement sous la plume du président de la Région Martinique il ne s'agit plus de baby cyclotron mais de mini cyclotron. C'est bien la caractéristique du projet de Guadeloupe. Mais là encore il met à côté de la plaque. Il écrit : " aucune expérience de mini cyclotron n'a été autorisée à ce jour sur le territoire français. " Faux !

Et il évoque dans la foulée les dangers pour la population. Or, deux mini cyclotrons ont été installés dans l'Essonne et un autre à Toulouse. Ces modèles de même nature que celui porté par le projet Guadeloupe est validé par l'autorité de sûreté nucléaire (SN) et par l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM). Maintenant si on va sur le terrain de l'égalité de l'accès aux soins, il faut dire que l'installation d'un cyclotron en Martinique en l'état actuel des choses, ne sera d'aucune utilité pour les Guadeloupéens. Les radios traceurs ne peuvent voyager que par des avions airbus. Il y en a qu'un sur la ligne. Par ailleurs, Compte tenu de la durée de vie des traceurs, il paraît difficile de les traiter à temps en Martinique, aux heures normales d'ouverture des établissements. Dans sa lettre au ministre de la santé, Serge Letchimy aurait pu se garder de parler au nom de la Guadeloupe. Car le projet de cyclotron de Martinique ne règle en rien le problème de l'égalité de l'accès aux soins pour les Guadeloupéens.